



Fédération Française de la
Course Camarguaise



INTENSITE
AUTHENTICITE
SENS

OBJET : DELAIS DES PRISES DE LICENCE POUR LE DEBUT DE SAISON 2022

DESTINATAIRES : Raseteurs, Tourneurs, Manadiers, Présidents de Course – Délégués.

Copies : Tous les Organismes - Président de l'Association des raseteurs – Président des Manadiers – Président de l'APCC – Présidents des Délégués – Président Commission Compétition - Gestionnaire Compétition et Calendrier

Nîmes, le 22 février 2022,

Madame, Monsieur,

La saison officielle des courses camarguaises 2022 débute le dimanche 6 mars par la traditionnelle course d'Aimargues.

Une grande majorité des licenciés 2021 ont déjà souscrits leur licence 2022.

Aussi, pour les manadiers, raseteurs, tourneurs, présidents de course, délégués de course n'ayant pas encore déposé leur demande de licence à la FFCC, vous remercions de bien vouloir respecter le planning de prise de licence suivant :

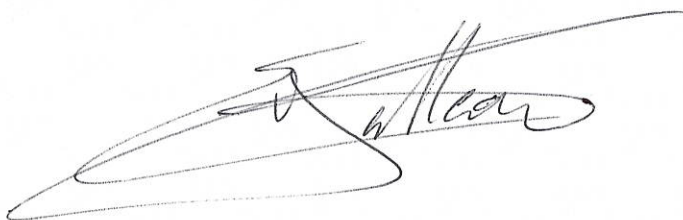
Pour la grille des courses du 6 mars au 11 Mars qui partira aux journaux et sera publiée sur le site fédéral le jeudi 3 mars à 12h, les licences raseteurs, tourneurs et manadiers, présidents de course et délégués devront être remises complètes et conformes à la FFCC au plus tard le mardi 1 mars à 17 h.

Toute demande de licence non complète ou non délivrée dans le temps imparti ne permettra pas l'inscription sur la grille fédérale et la participation à la course.

Cette règle du délai maximum du mardi 17h vaudra aussi pour les semaines suivantes.

En vous donnant cette information à l'avance, nous vous remercions de bien vouloir respecter de cette consigne

Avec notre meilleure considération fédérale.



MINISTÈRE
DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand - 30000 Nîmes
04 66 26 05 35
www.ffcc.info